

Chers adhérents, la section 59 vous souhaite d'excellents congés d'été, bien mérités, contrairement à ce que l'on pu entendre récemment.

Nous restons en veille pendant l'été, et vous pouvez nous écrire à l'adresse habituelle.

1/ FO dans les instances académiques et nationales.

2/ Examens session 2023 : bilans et perspectives

3/Promotions et rendez-vous de carrière

1) CSA et Comité médical

Pacte enseignant au CSA : le vœu présenté par FO adopté à l'unanimité !

FO a soumis un vœu au CSA sur le retrait du Pacte au profit d'une revalorisation immédiate de 10% pour tous, et sans condition.

"Les organisations syndicales du CSA-A revendiquent l'abandon du Pacte qui constitue une attaque sans précédent contre le statut et aggrave les conditions de travail. Elles constatent un large rejet par les collègues dans les établissements, qui prend aussi la forme de refus collectifs. Elles demandent qu'aucune pression ne soit exercée sur les collègues pour leur faire accepter des missions du pacte. Elles revendiquent des augmentations salariales par la hausse du point d'indice a minima à hauteur de l'inflation tout de suite et l'ouverture de négociations pour rattraper les pertes de pouvoir d'achat cumulées sur ces dernières années."

Le vœu présenté par FO a été adopté à l'unanimité !

EMPACTÉ

Celles et ceux qui ont voté FO en 2022 peuvent compter sur nous pour porter leur voix !

[Notre 4 pages spécial "Pacte" ici.](#)

[La campagne de refus du pacte dans les établissements ici](#)

[Lire également "pacte", attention danger pour les TZR](#)



Conseil médical

Dans cette nouvelle instance qui statuera sur les CLD, CLM etc. vous pourrez encore compter sans condition sur la présence de Force Ouvrière avec ses 4 élus (dont une AESH)

Pour FO, les AESH ont toute leur place dans les instances représentant le personnel.

Là également, nous nous montrerons dignes de la confiance que les AESH nous ont accordée.

La Fnec-FP-FO pourra accompagner tous les personnels dans cette instance consultative !

[Tout ce que vous voulez savoir sur le Conseil Médical ici](#)

A lire également, le compte-rendu du CSE du 28 juin.

[Et de celui du CSA **Ministériel**](#)

2) Examens 2023 : bilan et perspectives

Le SNFOLC participera à la réunion du Comité Académique de suivi des examens en septembre. [N'hésitez pas à nous faire remonter toutes les observations que vous](#)

trouvez utiles (charge de travail, déroulement des épreuves, calendrier, mise en paiement...) à snfolc59@wanadoo.fr

[Lire ici les revendications des professeurs de philosophie de l'académie.](#)

Concernant le bac, le ministre a ouvert une brèche.

Pap Ndiaye le 22 juin annonce sur France 2 des « ajustements » sur le baccalauréat pour la rentrée de septembre : « Nous avons besoin de changer les choses (...) on ne peut pas se satisfaire de la situation actuelle, celle d'un troisième trimestre qui s'effiloche ».

Le ministre semble découvrir ce que le SNFOLC explique depuis le début : l'avancement des épreuves en mars est un facteur de désorganisation de l'année scolaire et des établissements ! De fait, en mars les élèves connaissent 80% de leurs notes, leur dossier Parcoursup est bouclé, ils désertent les cours et ont perdu toute motivation.

Pour « remédier » à la situation, 3 pistes sont avancées :

- Le retour des épreuves en juin,
- Une modification des coefficients des épreuves afin de les rééquilibrer en faveur de celles de juin (la philosophie pèse aujourd'hui pour 8 points sur 100, le grand oral 10 points, contre 32 pour les spécialités et 40 pour le contrôle continu)
- Une admission dans les formations du supérieur conditionnée à un « travail régulier et assidu » jusqu'à la fin de l'année.

CONCOURS = RETOUR AU NIVEAU BAC +3

BAC = RÉVISION DU CALENDRIER BLANQUER

MAIS LES PERSONNELS NE VEULENT PAS DE SIMPLES « AJUSTEMENTS », OU D'UN REPLÂTRAGE ! C'EST TOUTE LA RÉFORME QU'IL FAUT RETIRER !

Et les raisons sont nombreuses : [à lire ici](#)



3/ Promotion et rendez-vous de carrière

Les arrêtés de promotion à la hors-classe et à l'avancement d'échelon accéléré sont publiés et consultables sur le site académique du rectorat et

sur le site du ministère pour les agrégés

(pour connaître les gains, consultez notre page spéciale promotion)

Rendez-vous de carrière, que faire du compte-rendu ?

Si tu as eu un RDV de carrière cette année, les comptes rendus sont consultables sur SIAE. Tu as dû être averti par un mail i-prof.

Tu as 15 jours calendaires pour formuler des **observations** (10 lignes maximum).

Attention, les items à « *très satisfaisant* » réduisent les possibilités d'obtenir une évaluation finale à « *excellent* », et donc une promotion rapide.

N'hésite pas à faire des observations et à nous solliciter pour leur rédaction.

Tu connaîtras **ton avis final** en septembre ou en octobre. En cas de désaccord, tu auras 30 jours pour formuler un **recours gracieux**. Le rectorat disposera alors de 30 jours pour répondre. En cas de réponse défavorable (ou d'absence de réponse), tu auras alors 30 jours pour **saisir la CAP** (commission administrative paritaire) pour demander une révision (il suffit de renvoyer le même courrier de recours en modifiant l'objet, nous pourrions te conseiller).

Si les recours initiaux reçoivent majoritairement des réponses négatives, les CAP permettent de faire entendre ton point de vue et régulièrement de permettre aux personnels de voir leur avis amélioré.



RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE

Il est important de solliciter l'aide du syndicat pour chacune des étapes. N'hésite pas à la faire savoir à tes collègues concernés.

SNFOLC

<http://www.snfolc59.fr/>

snfolc59@wanadoo.fr

03 20 52 49 18 / 07 86 12 16 62

254 Boulevard de L'usine CS 90022 59045 Lille Cedex